

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 AVRIL 1985

DELIBERATION N° 1

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières dont la liste suit.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation demeure valable pour une surface constatée supérieure, dans la limite de 10%, et pour une surface inférieure.

Le Président du Conseil d'Administration a pouvoir pour apprécier les modifications en plus supérieures à 10%.

	<u>HA</u>	<u>COUT (M.F)</u>
<u>. ATLANTIQUE - BRETAGNE</u>		
<u>Ille et Vilaine</u>		
. Ile Besnard - SAINT COULOMB	5	1.5
<u>Morbihan</u>		
. Dunes de Donnant - SAUZON - BANGOR	180	2.7
<u>Loire Atlantique</u>		
. Rive Nord de l'Etier - LE POULIGUEN	12	3.2
<u>Charente Maritime</u>		
. Abords des Remparts - HIERS BROUAGE	4.25	
<u>. MEDITERRANEE</u>		
<u>Hérault</u>		
. Berges. du Méjean - LATTES	64	1.3
<u>Bouches du Rhône</u>		
. Plaine du Ris - CASSIS	47.81	0.47

	<u>HA</u>	<u>COU</u> T (M.F)
<u>. LACS</u>		
<u>Lac Léman</u> (Haute Savoie)		
. Ranode - MESSERY	3.3	2.9
<u>Lac du Bourget</u> (Savoie)		
. Triangle de Terre Nue - VIVIERS DU LAC LE BOURGET DU LAC	31.39	1.88
<u>Lac de Bort les Orgues</u> (Corrèze)		
. Site de la Vallée du Lys - SARROUX	43.77	